

N°22/SG/240

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES SERVICES  
D'ACCUEIL MUNICIPAUX À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°12bis du Conseil Municipal du 23 juin 2011, portant organisation du temps de travail des agents de la ville de Bonneuil-sur-Marne ;

VU l'avis favorable du Comité Technique du 6 juillet 2022, relatif à l'harmonisation des horaires de travail ;

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les horaires d'accueil du public des différents services municipaux sont modifiés comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, savoir :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>Accueil général</b> <i>7, rue d'Estienne d'Orves</i>	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 17 h.	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 18 h. 30	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 17 h.	8 h. 30 à 12 h. 30	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 16 h. 30	8 h. 30 à 12 h.
<b>Etat civil, élections et affaires funéraires</b> <i>7, rue d'Estienne d'Orves</i>	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 17 h.	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 18 h. 30	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 17 h.	8 h. 30 à 12 h. 30	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 16 h. 30	8 h. 30 à 12 h.
<b>Urbanisme</b> <i>3, route de l'Ouest</i>	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 17 h.	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 17 h.	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 17 h.	8 h. 30 à 12 h. 30	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 16 h. 30	
<b>Centre technique municipal</b> <i>3, route de l'Ouest</i>	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 17 h.	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 17 h.	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 17 h.	8 h. 30 à 12 h.	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 16 h. 30	
<b>Education, enfance, loisirs éducatifs</b> <i>10, avenue Gross</i>	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 17 h.	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 17 h.	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 17 h.	8 h. 30 à 12 h. 30	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 16 h. 30	9 h. à 12 h.
<b>Service social</b> <i>5, rue Paul Vaillant-Couturier</i>	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 17 h.	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 17 h.	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 17 h.	8 h. 30 à 12 h. 30	8 h. 30 à 12 h.  13 h. 30 à 16 h. 30	

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>PMI municipale</b> 1, rue du Dr Aline Pagès	9 h. à 12 h.  13 h. à 18 h. 30	9 h. à 12 h.  13 h. à 17 h.	9 h. à 12 h.  13 h. à 17 h.	9 h. à 12 h.  13 h. à 17 h.	9 h. à 12 h.  13 h. à 15 h. 45	
<b>Service des retraités</b> Rue du 8 Mai 1945	9 h. à 12 h.  13 h. 30 à 17 h. 30	9 h. à 12 h.  13 h. 30 à 17 h. 30	9 h. à 12 h.  13 h. 30 à 17 h. 30	9 h. à 12 h.  13 h. 30 à 17 h. 30	9 h. à 12 h.  13 h. 30 à 16 h. 30	
<b>Relations publiques</b> 5, rue Victor Hugo	9 h. à 12 h.  13 h. 30 à 17 h. 30	9 h. à 12 h.  13 h. 30 à 17 h. 30	9 h. à 12 h.  13 h. 30 à 17 h. 30	9 h. à 12 h.	9 h. à 12 h.  13 h. 30 à 16 h. 30	
<b>Service des sports</b> 1/3, rue Auguste Delaune	9 h. à 12 h.  13 h. 30 à 17 h. 30	9 h. à 12 h.  13 h. 30 à 17 h. 30	9 h. à 12 h.  13 h. 30 à 17 h. 30	9 h. à 12 h.  13 h. 30 à 17 h. 30	9 h. à 12 h.  13 h. 30 à 16 h. 30	

Les présents horaires s'entendent hors jours fériés.

**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures sont abrogées.

**Article 3 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification par courrier adressé au Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle, case postale n° 8630, 77008 Melun Cedex – ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le présent arrêté sera inséré au registre des arrêtés municipaux et une copie sera, d'une part publiée sur le site internet de la Ville, et d'autre part sera adressée :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne, pour contrôle de sa légalité ;
- et à Madame la Directrice générale des Services municipaux, pour exécution en ce qui la concerne.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 24 octobre 2022.

  
 Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le - 7 NOV. 2022  
Et de sa publication le - 7 NOV. 2022

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services,  
Nathalie BOURGEOIS